GUIDE DE L'APPRENANT.E

2023-2024

info

Le statut de l'apprenti
Les services du CFA Supalia
Les aides pour l'apprenti

supalia Alternance

CHARTE DE LA DIVERSITÉ SIGNATAIRE

ISO 9001

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE

La certification a été obtenue au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
FORMATION PAR APPRENTISSAGE

BIENVENUE CHEZ SUPALIA

Félicitations !

Vous êtes admissible dans votre formation et vous entamez maintenant votre recherche de contrat d'apprentissage. Mais avant ça, il est crucial de vous déclarer en tant que candidat auprès de Supalia.

Pourquoi s'inscrire chez Supalia ?

Chez Supalia, notre rôle est avant tout de nous assurer que votre contrat d'apprentissage remplisse tous les critères pour être validé par l'organisme de financement de contrat d'apprentissage.

S'identifier auprès de Supalia, c'est donc une étape impérative et obligatoire pour le bon déroulé de votre inscription, mais aussi pour pouvoir accéder à nos services complémentaires (offre de contrat d'apprentissage, Job Dating, ...).

La première étape est de vous renseigner sur **Studéa** (application permettant d'élaborer votre contrat d'apprentissage), vous recevrez un lien.

TABLE DES MATIÈRES

01
De candidat à apprenti : la procédure d'inscription
p.3

- Inscription sur Studéa
- Réception d'offres personnalisées par nos chargé(e)s de développement de l'apprentissage
- Vous avez trouvé une entreprise… Et maintenant ?

02
Le B.A-BA de l'apprentissage
p.5

- Fiche technique de l'apprentissage
- Un statut pour vous protéger : stagiaire de la formation professionnelle
- La rémunération de l'apprenti
- Les statuts particuliers

03
Aller plus loin : nos services
p.9

- Supalia Hub : Notre career center pour trouver votre entreprise
- La carte étudiant des métiers
- Aide au permis de conduire
- Résidétape, la résidence des apprentis de Supalia

04
Aide à la recherche d'entreprise : modules de formation
p.11

- Module 1 : Marketing de soi
- Module 2 : Techniques de prospection et réseaux sociaux
- Module 3 : L'entretien et les codes de l'entreprise

DE CANDIDAT À APPRENTI : LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Inscription sur Studéa

Dès validation de votre candidature par votre université/école, vous recevrez un mail vous permettant d'accéder à notre plateforme d'inscription : **Studéa**.

Cette étape est cruciale, car elle nous permet de garder une trace de votre candidature afin de vous accompagner au mieux pendant votre apprentissage.

Depuis cette plateforme, il vous suffira de remplir le formulaire « apprenti ». Votre employeur remplira sa partie.

Une formation = une inscription
Pour chaque formation, vous devrez remplir une candidature différente.

Ouverture de votre compte supalia HUB

Une fois l'étape 1 complétée, un mail vous sera envoyé avec vos identifiants pour accéder à notre extranet **Supalia Hub** (vérifiez bien vos spams).

Vous y découvrirez :
- Des offres d'apprentissage exclusives
- Des informations relatives à nos événements de recrutement
- Des conseils, des réponses à vos questions sur l'apprentissage sur notre foire aux questions
- Et bien d'autres surprises réservées aux apprentis de Supalia !

Pour en savoir plus sur Supalia Hub, rendez-vous en page 9.

Réception d'offres personnalisées par nos chargé(e)s de développement de l'apprentissage

Il est temps de décrocher l'alternance de vos rêves !

Pour vous aider, les chargé(e)s de développement de l'apprentissage de Supalia vous accompagneront pas à pas dans votre recherche.
De la mise en relation avec notre réseau d'employeurs à nos modules de coaching collectifs ou individuels animés par des professionnels, vous bénéficiez de nombreux services pour réussir votre recherche.

Ouverture de votre accès à nos modules d'aide à la recherche d'entreprise

Afin de mettre toutes les chances de votre côté, nous vous ouvrirons également un accès directement via **Supalia Hub** à notre nouvelle plateforme e-learning depuis laquelle vous aurez accès à trois modules de formation pour optimiser un maximum vos candidatures !

Pour en savoir plus, rendez-vous page 11 !

Vous avez trouvé une entreprise... Et maintenant ?

Une fois votre entreprise trouvée :
Il vous suffira de lui envoyer le lien vers le formulaire studéa afin qu'elle renseigne les informations la concernant, ainsi qu'une fiche listant vos missions pour s'assurer qu'elles sont en adéquation avec votre formation.

Votre responsable de formation sera alors invité à consulter cette fiche et à valider les missions proposées par votre employeur.

LE B.A-BA DE L'APPRENTISSAGE

Fiche technique de l'apprentissage

Le statut « d'apprenti »

L'apprentissage est une forme d'éducation alternée associant une formation en entreprise et des enseignements dispensés au centre de formation.
Elle a pour objectif de permettre au candidat selectionné d'acquérir des connaissances et de développer des compétences afin de faciliter son insertion professionnelle.

En tant qu'apprenti, vous bénéficiez d'un double statut : salarié à temps plein et apprenant d'un centre de formation (IUT, Université, Ecole...).
En tant que tel, vous êtes soumis(e) au règlement interne de votre entreprise et de votre établissement d'enseignement. Vous bénéficiez aussi des mêmes avantages que les autres salariés (congés payés, assurance complémentaire, CSE, etc.).

Vous n'avez jamais travaillé ?
Pensez à vous déclarer auprès de la sécurité sociale sur ameli.fr

La relation apprenti, tuteur, et maître d'apprentissage en entreprise

Tout au long de votre période d'apprentissage, vous serez accompagné de deux interlocuteurs : le **maître d'apprentissage et le tuteur pédagogique.**

Un statut pour vous protéger

Maitre d'apprentissage en entreprise

Il garantit l'adéquation des missions professionnelles confiées à l'apprenant et des enseignements dispensés par le centre de formation. Il définit le projet de formation en entreprise afin que l'apprenti acquiert des compétences tout au long de son apprentissage.

Tuteur pédagogique en centre de formation

Il supervise l'évolution de l'apprenant en participant aux évaluations ou aux visites d'entreprise organisées par l'université ou l'école.

Stagiaire de la formation professionnelle : Un statut pour vous protéger (SFP)

Il est possible que vous n'arriviez pas à trouver de contrat avant la rentrée, voire que vous soyez en situation de rupture en cours d'année.
Pour vous protéger dans ces situations, vous bénéficierez du statut de stagiaire de la formation professionnelle (SFP).

Vous n'avez pas trouvé d'entreprise à la rentrée ?
Vous pourrez commencer votre cycle de formation sans entreprise, pour une durée maximum de 3 mois (dispositif pouvant évoluer).

Votre contrat a été rompu en cours d'année ? SFR stagiaire formation professionnelle en rupture
Vous pourrez tout de même poursuivre votre cycle de formation sans contrat d'apprentissage pour une durée de 6 mois.

La rémunération de l'apprenti

Pour que l'Etat vous prenne en charge et que vous gardiez vos droits auprès de la sécurité sociale, il est impératif que vous préveniez votre université/école et Supalia dès que vous savez que vous allez vous retrouver en situation de rupture !

Comme tout salarié, vous percevrez un **salaire mensuel** pendant la durée de votre alternance. Il est calculé en fonction de votre année de formation et de votre âge sur la base du SMIC (ou autre salaire minimum conventionnel si plus avantageux)

Année de formation	- 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1ère année	**27%** (471,75€)	**43%** (751,31€)	**53%** (926,03€)	**100%** (1747,24€)
2ème année	**39%** (681,42€)	**51%** (891,09€)	**61%** (1065,81€)	**100%** (1747,24€)
3ème année	**55%** (960,98€)	**67%** (1170,65€)	**78%** (1362,84€)	**100%** (1747,24€)

Grille salariale calculée sur une base du SMIC à 1747,24€ au 1er mai 2023 (Susceptible d'être modifiée)
Conditions particulières pour les licences

Les statuts particuliers

Étranger hors UE

Si vous êtes non ressortissant de l'Union Européenne, veillez effectuer les démarches suivantes en amont de la signature de votre contrat d'apprentissage :

- Si nécessaire, faire renouveler votre titre de séjour avant le début de votre contrat d'apprentissage.
  Attention : les délais peuvent être très longs (2 mois).
- Vous devez avoir un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) étudiant ou carte de séjour.

Si vous êtes ressortissant hors Union Européenne "primoarrivant", vous ne pourrez pas suivre une formation en apprentissage (possible seulement à partir du Master). Vous devrez, au préalable, suivre une première année de formation en cursus initial.

Personne en situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap (déclaration RQTH effectuée ou en cours), vous bénéficiez de certains aménagements particuliers compte tenu de votre statut, dont :

- Aucune limite d'âge pour intégrer une formation en apprentissage
- Une durée maximale de votre contrat d'apprentissage augmentée à 4 ans
- Un accompagnent spécialisé ainsi que des aides financières auprès de l'AGEFIPH
- Réferente CFA : Valérie BEAUDOIN
  Contact : valerie.beaudoin@supalia.fr

Si vous êtes en situation de handicap, pensez à en informer Supalia pour faire valoir vos droits lors de la préparation de votre contrat d'apprentissage.
En parallèle, contactez le référent handicap de votre établissement.

Participez à notre

JOB DATING

Des centaines d'offres en alternance à pourvoir

Déposez votre CV et postulez aux offres de nos entreprises partenaires.

Mardi 23 mai 2023

Rendez-vous sur

https://supalia.jobdating-virtuel.com/

Contactez-nous

apprentissage_support@supalia.fr

supalia Alternance

supalia-formation.fr

supalia.fr

ALLER PLUS LOIN : NOS SERVICES

supalia HUB Notre plateforme pour trouver votre entreprise

Depuis cette plateforme, vous aurez la possibilité de :
- Consulter toutes les offres de nos recruteurs partenaires,
- Être informé de tous les événements de recrutement à ne pas manquer (Job dating Supalia, forums, afterworks, ...),
- Accéder à notre annuaire d'entreprises partenaires

Supalia Hub, c'est aussi :
- Une Foire aux questions sur l'apprentissage
- Des actualités
- Des enquêtes et des concours
- Des liens vers nos outils d'accompagenement et de suivi de l'apprentissage
- Du contenu exclusif pour vous, et quand vous serez diplômés en tant qu'alumni vous y découvrirez d'autres choses

La carte étudiant des métiers

La carte étudiant des métiers, c'est l'équivalent de la carte étudiant pour les apprentis. Mise en place en 2012, elle vous donne l'accès aux mêmes avantages que n'importe quel étudiant.

Avec cette carte, vous pourrez profiter de nombreuses réductions tarifaires. Que ce soit pour vos sorties culturelles (cinéma, théâtre, etc.), vos activités sportives, vos sorties resto, et même les équipements informatiques : **pensez à présenter votre carte étudiant des métiers dès que l'occasion se présente !**

Pour pouvoir prétendre à la carte étudiant des métiers, vous devez :
- Suivre une formation enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
- Suivre une formation d'au moins 12 mois.

Aide au permis de conduire

Pour faciliter vos trajets quotidiens, Supalia vous facilite l'obtention du permis de conduire avec une aide de l'État de 500€ !

Pour en profiter, vous devez :

- Avoir au moins dix-huit ans
- Avoir un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- Être inscrit à l'auto-école pour le permis B
- Ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide auparavant

Procédure : *envoyer votre demande à apprentissage@supalia.fr*

Résidétape, la résidence des apprentis de Supalia

Située à deux pas de la Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat (MIEE), la résidence de Créteil Université propose 135 studios dont 8 adaptés aux personnes à mobilité réduite. Ces logements déjà meublés sont prêts à vous accueillir pour un séjour de un mois à 2 ans, à partir de 418€/mois, tout inclus (eau, électricité, chauffage, assurance.

L'équipe **Résidétape** vous accompagnera aussi dans vos démarches administratives, votre gestion budgétaire et vos solutions de relogement.

Des places se libèrent régulièrement, alors n'attendez-plus !

AIDE À LA RECHERCHE D'ENTREPRISE : MODULES DE FORMATION

Nous vous proposons du coaching en e-learning avec nos nouveaux modules de formation !
Vous pourrez vous former grâce à trois formations créées par nos coach experts du recrutement !

Module 1 : Marketing de soi

Le marketing de soi c'est **l'application des techniques de marketing pour le développement et la valorisation de son image**.
Ça concerne par exemple la manière dont on parle de soi ou comment on se positionne vis-à-vis d'une entreprise.
Le marketing de soi passe par la capacité à savoir « se vendre » au travers de deux outils indispensables dans une recherche d'emploi : le CV et la lettre de motivation.

Durée :
20 minutes

Objectifs :
- Identifier ses atouts
- Améliorer son CV
- Améliorer sa lettre de motivation

Module 2 : Techniques de prospection et réseaux sociaux

Paradoxalement, si postuler à une alternance n'a jamais été aussi facile, c'est **inutile de postuler partout au risque d'être vite découragé par des refus justifiés.**

Concentrez votre énergie sur la diversification des techniques de recherche d'emploi ! Vous ne pouvez pas vous juste répondre à des annonces, **vous allez passer à côté de plus de la moitié des offres** et par ailleurs, vous serez en concurrence avec énormément de candidats.

Pour optimiser vos chances de réussite, la recette est simple : **ciblez vos recherches** en identifiant le poste et les entreprises visées, adaptez votre candidature à chaque fois, diversifiez les techniques d'accès au marché du travail sans en négliger aucune.

Durée :
20 minutes

Objectifs :
- Faire le point sur sa recherche
- Identifier des opportunités
- Préparer une candidature spontanée

Module 3 : L'entretien et les codes de l'entreprise

Une fois que vous avez passé la barrière du tri des CV et des lettres de motivation, vous voici convié à passer un **entretien de recrutement.**

Cette étape impressionne souvent les candidats qui croient passer un test : **la situation d'entretien est pourtant plutôt une situation d'échange entre deux personnes.**

Pour l'aborder sereinement, **il vous faut préparer vos entretiens** avec rigueur et minutie. C'est un travail qui prend du temps. Mais petit à petit vous allez développer un argumentaire et vous allez gagner en aisance.

Durée :
20 minutes

Objectifs :
- Démystifier les entretiens d'embauche
- Comprendre les objectifs d'un entretien
- Préparer un argumentaire

Place Jean Jaurès

94410 Saint-Maurice

apprentissage_support@supalia.fr

Nos partenaires académiques

Université Sorbonne Paris Nord

UVSQ Université Paris-Saclay

Université Paris Nanterre

Université Paris-Saclay

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

le cnam Intec

Paris Val de Seine École nationale supérieure d'architecture

ensa-v école nationale supérieure d'architecture de versailles

supalia Alternance